

ACCOMPAGNER LA FIN DE VIE

SUR-MESURE



OBJECTIF : Être capable de mieux répondre aux attentes des personnes en fin de vie et de leur **entourage** ; améliorer la gestion **émotionnelle** ; appréhender les **possibilités** de chacun, les limites dans l'accompagnement des personnes et de leur entourage.

PUBLIC VISE : Professionnels des ESSMS travaillant auprès de personnes en situation de dépendance.

PREREQUIS : Aucun.

Un questionnaire préalable est adressé aux participants afin de collecter leurs attentes en sus du rendez-vous diagnostic de définition des besoins.

JUSTIFICATION REGLEMENTAIRE :

- X Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 : rénovation de l'action sociale et médico-sociale.
- X Recommandations de la HAS .

DUREE INDICATIVE ET NOMBRE DE PARTICIPANTS :

12 heures de formation sur 2 journées pour un groupe de 10 personnes maximum.

Les évaluations ne nécessitent pas de temps additionnel : la somme des **compétences** acquises en évaluations formatives permet au formateur de rendre un avis sur l'atteinte des objectifs par les participants.

CONTENUS THEORIQUES ET PRATIQUES

Attention : il s'agit ici d'un exemple de programme, à adapter en fonction du besoin recensé au préalable.

Journée 1 Enseignements théoriques

1. Accompagner, jusqu' où ?

- **Respecter**
Le respect de la personne jusqu'au bout de sa **vie** : ses valeurs, attachements spirituels, culturels, ses références.
- **Soigner et prendre soin**
Les pratiques professionnelles, sens et justesse des décisions dans la concertation.
- **Accompagner une personne en fin de vie**
Du diagnostic à la fin de la vie, un processus évolutif : adaptation de la communication, la relation de soin, l'écoute, le recueil des attentes et des signes non verbaux, le nursing.
- **Dynamique pluridisciplinaire**
Le résident, la famille, les proches, les professionnels, les aidants.
Des sentiments et des sensations, des contraintes : intensité des perceptions, souhait de soutien, situations de crises, pluralité d'approches et coordination, dispositifs pratiques et organisationnels.
L'expression de souffrances, de violences ressenties.

2. Repérer et accepter les attentes, les demandes et les droits des personnes en fin de vie

Éthique de soin, de dialogue, de déontologie et du droit.

- **Les besoins fondamentaux**



Le corps, la dimension psychoaffective, la vie sociale de la personne.
Besoins de confort et de bien-être, d'intimité, de respect de la sphère privée et de vie émotionnelle.
Une extrême attention et une haute considération.

Les droits

Textes législatifs et réglementaires : soins palliatifs, droit à l'information, à l'autonomie et au consentement de la prise de décision, la désignation d'une « personne de confiance ».

➤ La communication

Recueillir les demandes, les analyser, y répondre autant que possible.

Des échanges réguliers.

L'euthanasie : effort d'attention, d'analyse, de clarification, de décryptage. Y consacrer tout le temps nécessaire dans le cadre de procédures formalisées.

Distinguer :

- l'abstention ou l'arrêt thérapeutique,
- la sédation pour soulager les symptômes intolérables,
- l'interruption délibérée de la vie.

3. Les directives anticipées

➤ Les situations spécifiques

Selon la nature de la pathologie, l'âge de la personne, son incapacité d'exprimer ses attentes et choix, contexte médical, rupture d'un projet d'accompagnement consécutive à l'aggravation de l'état de santé, hospitalisation dans l'urgence.

- Communiquer toutes les informations nécessaires, selon des modalités adaptées aux capacités de compréhension et aux attentes. nécessité de préserver le lien parental, tout en soutenant les parents et la fratrie,
- Recueillir les besoins de confort par une communication - y compris non verbale - justifie l'acquisition de compétences et une plus grande disponibilité des équipes,
- Complexité de la perception de la douleur,
- Autonomie d'expression des choix, dignité, vulnérabilité.

4. La place et les rôles de la famille et de l'entourage

➤ Enjeux de la place de la famille

Une relation d'intimité, de proximité, de confiance différente de celle partagée avec les professionnels.

➤ Accompagner la famille ... et l'aider à être accompagnante. Après le décès, le deuil.

5. Dimensions et spécificité de la place des personnels d'accompagnement

- Rôles,
- Participation de bénévoles.

Journée 2 Enseignements pratiques

La demande de mort (euthanasie) : existence de procédure

1. Organiser en pratique la démarche d'accompagnement

- Une formation initiale et continue qui concerne tous les professionnels, qu'ils soient soignants, personnels d'encadrement ou administratifs, mais aussi les bénévoles et la famille.
- **Compétences** relationnelle, technique, organisationnelle.

2. Faire face aux difficultés de prise en charge

- Les besoins des personnes accueillies
Identification et analyse en séance.
- La présence des familles dans la prise en charge



Retours d'expérience.

➤ **Liens avec la personne en fin de vie**

Professionnels - résidents - résidents- familles.

➤ **La perception de la fin de vie par les résidents**

Une compréhension propre à la personne handicapée mentale.

3. Améliorer l'accompagnement à la fin de vie

➤ **Améliorer les conditions de fin de vie de la personne**

Conditions de participation du résident.

Choix du lieu de fin de vie.

Utiliser un vocabulaire et un mode de communication adaptés.

➤ **Soutenir les professionnels**

La capacité des professionnels.

L'appui pluridisciplinaire.

Enjeux et effets attendus.

Formaliser les procédures : de fin de vie, de demande de mort, de situations spécifiques liées à la fin de vie.

Des échanges réguliers et structurés, modalités de recueillement, de participation aux funérailles.

➤ **Favoriser la participation des familles**

L'accompagnement de la famille.

Enjeux et effets souhaités.

Faciliter leur présence, proposer une rencontre avec le médecin ayant constaté le décès.

Proposer une aide administrative, un maintien des liens, une écoute après le décès.

➤ **La place des proches, des personnes accueillies**

L'accompagnement des proches.

Enjeux et effets souhaités.

Favoriser leur participation, prévoir les modalités de recueillement, des espaces de parole, la participation aux funérailles.

➤ **Les solutions et relais externes**

Conseils, partenariats, appuis, coopérations.

L'établissement .

Mener une réflexion éthique autour des situations de fin de vie.

Définir les modalités d'accompagnement dans le projet d'établissement.

Bilan de la formation

- Réflexion du groupe sur la construction d'une structure de **procédure** ou sur la modification des **procédures** existantes

PERIODICITE : Les dispositions relatives au maintien et à l'actualisation des connaissances des participants relèvent de la responsabilité de l'employeur.

CODES FORMATION :

X NSF 330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociale.

X Formacode 44021 Relation aide.

ANALYSE DES BESOINS : Le programme de cette formation est sur-mesure, **il peut être adapté dans son contenu et dans sa durée en fonction des objectifs déterminés en amont et en concertation avec la direction de l'établissement.**

Les particularités liées aux **procédures** internes de l'**établissement** doivent être communiquées en amont (voir « **moyens pédagogiques et techniques** »).

Cette action s'inscrit parfaitement dans un **système** interne de maintien et d'actualisation des **compétences** des personnels mais aucune disposition **réglementaire** n'empêche de former un primo-apprenant par le biais de cette prestation.

ENCADREMENT, MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES : Organisme de formation déclaré à la DRIEETS, disposant d'un numéro de déclaration d'activité, d'un service clients, d'un service qualité et titulaire d'un certificat qualité QUALIOP1 et exigé réglementairement.

Les formateurs sont spécialisés dans l'accompagnement des équipes du secteur social et médico-social :

- Apports théoriques à partir des attentes des professionnels et des situations vécues.
- Jeux de rôle, implication des participants permettant des échanges sur des situations vécues et analyse de cas posant un problème.
- Proposition de conseils pratiques pouvant être appliqués au quotidien.
- Possibilité de fourniture d'un livrable reprenant les grands axes de la formation : sur demande.

Afin d'assurer une prestation optimale, il est nécessaire de mettre à la disposition du formateur et des participants :

- Une salle équipée (tables, chaises, mur permettant la projection ou écran, idéalement un tableau effaçable),
- Tout document ou procédure en vigueur au sein de l'établissement en lien avec l'objet de la formation.

Si ces moyens ne peuvent être mis à disposition, il est impératif de prévenir le centre de formation afin qu'une solution alternative soit étudiée (faisabilité de l'action sur un autre site par exemple, ou en centre disposant de salles de réunion).

MODALITES D'EVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS : Des évaluations sont réalisées tout au long de l'action par le formateur (imposées, elles sont effectuées. Toutefois, les modalités diffèrent selon les groupes et sont laissées à l'appréciation du formateur).

Les évaluations sommatives comportent une partie théorique consistant en un questionnaire oral, et une partie pratique, validant la capacité d'un participant à réaliser des actions déterminées. Ces évaluations font l'objet d'une fiche standardisée complétée par le formateur et signée par le participant.

SECURITE : Un règlement intérieur précise les modalités liées à la sécurité.

En cas de formation en entreprise, les dispositions de sécurité devront être présentées au formateur dès son arrivée afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires.

ACCESSIBILITE ET HANDICAP : L'accessibilité est à étudier en fonction des publics accueillis. La formation ayant lieu dans les locaux de l'établissement, ceux-ci doivent être adaptés à l'accueil des travailleurs de l'établissement. Dans le cas contraire, les locaux mis à disposition devront répondre aux exigences d'accessibilité (rez-de-chaussée, passages de portes, modalités d'accompagnement...).

DELAI DE REALISATION ET TARIFS : Les délais de réalisation sont à convenir entre l'établissement (besoins) et l'organisme de formation (disponibilité des formateurs ou des infrastructures). Les prestations proposées dans ce programme sont élaborées sur-mesure et font l'objet d'un devis établi après analyse précise du besoin. La formation est accessible à partir de 15 jours à réception des documents contractuels signés et validation des besoins définis en concertation. Les tarifs donnés à titre indicatif sur le site internet ne concernent qu'un besoin de formation particulier. Les prestations proposées font l'objet d'une grille tarifaire (nombre de groupes, nombre de jours de formation...). Il convient de faire établir un devis après analyse du besoin.

QUALITE DE LA PRESTATION : Les dispositions de ce programme ne sont qu'informatives et seront adaptées suite à un rendez-vous préalable permettant d'analyser le besoin précis de l'établissement et les attentes en formation. La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

CONFIDENTIALITE : Les données que nous sommes tenus d'utiliser (taux de satisfaction de la formation, taux de réussite...) sont exploitées et diffusées conformément aux exigences de qualité des organismes de formation, de manière anonyme.

Les informations recueillies au titre des informations propres à la clientèle (noms, coordonnées...) sont sécurisées et non diffusées. Chacun dispose d'un droit d'accès et de rectifications aux données qui le concernent sur simple demande écrite, par courrier ou par mail (règlement général sur la protection des données).



Référence	FORM_PROG_F4_Accompagner la FDV PA_SM002
Date MAJ	15/01/2025